

En postulant en mai dernier à l'archevêché de Lyon, Anne Soupa a relancé de manière forte la question de l'absence de femmes dans les différents ministères de la religion catholique. Même si, en Belgique, dans les évêchés liégeois et tournaisien, les choses évoluent puisque plusieurs d'entre elles ont été nommées à des fonctions habituellement réservées à des hommes.

INSTITUTIONS CATHOLIQUES.
Veulent-elles vraiment écouter les femmes ?

Encore de trop nombreux blocages

ÉGLISE CATHOLIQUE : OÙ SONT LES FEMMES ?

Michel LEGROS, Paul FRANCK et Michel PAQUOT.

Le 30 juin dernier, invitée à l'émission *28 minutes*, sur Arte, Anne Soupa se déclare « très en colère ». « C'est le silence radio du côté de la hiérarchie de l'Église : le nonce ne me répond pas, alors que je sais qu'il a répondu à certaines de mes amies qui avaient écrit. C'est indigne de mon Église que j'aime, que la moitié de l'humanité soit traitée de la sorte. » Cette théologienne et bibliste âgée de septante-trois ans, mère de quatre enfants et grand-mère de huit petits-enfants, a en effet, le 25 mai dernier, fait acte de candidature pour succéder au cardinal Barbarin à l'archevêché de Lyon. Et, face à l'absence de réaction, elle ne peut que constater la misogynie de L'Église, institution exclusivement composée d'hommes.

COMITÉ DE LA JUPE

En 2008, monseigneur Vingt-Trois, archevêque de Paris, avait affirmé que « le plus difficile, c'est d'avoir des femmes qui soient formées. Le tout n'est pas d'avoir une jupe, c'est d'avoir quelque chose dans la tête ». Après avoir porté plainte, puis retiré celle-ci suite aux excuses du prélat, Anne Soupa avait créé, avec la théologienne et essayiste Christine Pedotti, le Comité de la jupe afin de militer pour une juste reconnaissance des femmes dans l'Église. C'est dans cette foulée, « pour jeter un pied dans la fourmilière », qu'elle a posé sa candidature. Même si, actuellement, le droit canon ne permet pas à une femme d'être nommée à ce poste. Or, en tant que théologienne, la septuagénaire sait bien que dans les premiers temps, en l'an 120, la charge « episcopos » était laïque, le prêtre n'est arrivé qu'au III^e siècle.

Si, au fil des siècles, le clergé a repris la main, il apparaît clairement, à la lecture des textes sacrés, que la place des femmes n'est pas discriminante. Dans le premier chapitre de la Genèse, Ève était d'ailleurs « aux côtés d'Adam » et non pas « sortie de la côte d'Adam ». « Le mot "côté", en hébreu, veut aussi dire "côte", expliquait Anne Soupa sur Arte. L'Église masculine a fait le choix de "côte". Ce qui, selon moi, n'est pas une erreur de traduction, mais un choix. D'ailleurs, la communauté juive a l'honnêteté de dire "côté". Adam n'est pas le masculin, mais l'humanité tout entière. L'homme n'a pas été créé avant la femme, ils l'ont été simultanément. L'angle mort de la visibilité de la femme est donc considérable. Je pense que le pape François, qui est là depuis sept ans, est empêché. Il avait promis de faire quelque chose pour les femmes, et il n'a fait que des choses latérales. Ce n'est pas sérieux. Les femmes s'occupent du diaconat aujourd'hui, un strapontin. C'est honteux qu'on en soit encore là. »

SEPT POSTULANTES

« La place des femmes dans l'Église ne peut pas être traitée de manière marginale, estime encore la théologienne. Il faut bien que des gens mettent les pieds dans le plat, même si, dans un premier temps, cela peut susciter une irritation compréhensible. » Suivant son exemple, sept femmes ont postulé à des fonctions qui leur sont interdites au sein de l'Église catholique : prédicatrice laïque, diacre, curé, évêque et nonce. Si plusieurs militent activement pour le sacerdoce féminin, d'autres entendent d'abord accélérer le rythme des débats. Selon le collectif *Toutes Apôtres !*, qui se bat pour que des femmes puissent accéder à des fonctions décisionnelles, quatre d'entre elles (les trois autres n'ayant pas laissé leur numéro de téléphone !) se sont vu proposer un rendez-vous individuel, en septembre, avec le nonce apostolique Celestino Migliore.

« La place des femmes dans l'Église ne peut pas être traitée de manière marginale. »

En Belgique, plusieurs femmes occupent depuis peu des places habituellement dévolues à des hommes. Dans le nouveau conseil épiscopal de Liège, elles sont trois à avoir une responsabilité importante : Marie-Flore Montrieux est déléguée épiscopale pour l'enseignement ; Caroline Werbrouck, pour la santé ; et Dominique Olivier, pour l'accompagnement de tous les acteurs pastoraux (prêtres, diacres, laïcs, agents pastoraux, etc.), tout en étant animatrice du conseil épiscopal. Elles ont la responsabilité d'un vicaire épiscopal, sans que ce titre leur soit attribué car il est réservé aux prêtres. Il s'agit néanmoins d'un pas en avant puisqu'elles exercent une responsabilité à part entière.

SUIVI HUMAIN ET SPIRITUEL

« J'ai été assistante sociale, j'ai travaillé longtemps à l'aide à la jeunesse, développe Dominique Olivier. Je possède une bonne connaissance des réalités humaines et de l'Église. J'assure le suivi humain et spirituel de toutes les personnes engagées dans l'action pastorale. Je suis en lien également avec la commission qui a été mise en place pour accompagner des prêtres âgés et malades. Je crois que l'évêché de Liège a, depuis longtemps, la volonté d'impliquer les femmes, mais ce qui est neuf, c'est de confier l'animation du conseil épiscopal à une femme. Je pense que la volonté de l'évêque est d'avoir de vraies partenaires. Il aurait pu simplement me confier l'animation du conseil, mais la tâche d'un accompagnement dans la bienveillance est importante pour lui. Mon vicariat d'accompagnement est sur le même pied que les autres vicariats, je ne dépends

pas du vicaire général. La personne qui s'adresse à moi doit savoir que tout ce qui se dira reste de l'ordre du confidentiel. Qu'il n'y a pas d'interférence entre les structures décisionnelles. »

L'APÔTRE MARIE-MADELEINE

Malgré tout, le ministère sacerdotal n'est, à l'heure actuelle, possible que pour les hommes, selon l'argument que le Christ n'a pas choisi de femmes comme apôtre. Marie-Madeleine n'est-elle pourtant pas considérée comme telle ? C'est elle qui, la première, fait l'expérience de la résurrection, sans être crue par les apôtres. Aujourd'hui, cet argument n'est plus audible. En quoi le fait d'être femme serait-il un empêchement, ou une impossibilité, d'accès aux ministères consacrés ?

Il est temps de réfléchir en profondeur à la théologie des ministères. En effet, le prêtre peut plus que le diacre qui peut plus que le laïc. N'est-il pas possible de penser les ministères ordonnés non plus en termes de pouvoir, mais de service ? Pourquoi les évêques ne pourraient-ils pas mandater des hommes, des femmes, des laïcs pour exercer ces ministères ? Il est par exemple interdit à une femme de prononcer une homélie car il s'agit d'un enseignement, prérogative du prêtre qui l'a reçue de l'évêque. Certaines conférences épiscopales posent ouvertement la question. Ne serait-il pas urgent que l'Église s'ouvre à ces questions qui lui permettraient de marcher sur ses deux pieds, plus de la moitié des chrétiens étant des chrétiennes ?

Déléguée épiscopale chargée de l'enseignement pour le diocèse de Tournai depuis un an, Myriam Gesché est la première femme à occuper une fonction jusque-là masculine et cléricale dans ce diocèse. Après avoir été pendant quinze ans professeure de religion pour le secondaire, cette mère et jeune grand-mère était, au SeGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique), responsable du cours de religion. C'est le vicaire épiscopal qui la précé-

dit qui a proposé son nom. « Dans les différents conseils épiscopaux du pays, plusieurs femmes sont déjà déléguées dans différentes matières, relativise-t-elle. En revanche, pour l'enseignement, je suis la première femme des quatre diocèses francophones. Il est déjà relativement nouveau que ce genre de poste soit attribué depuis quelques années à des laïcs. Si on le propose enfin à des femmes, c'est parce que les choses évoluent. Les évêques belges ont, je pense, pris collégialement la décision de leur donner plus de place dans les lieux de décision. En tout cas, lors d'un synode diocésain, une volonté s'est manifestée dans ce sens. »

Ne serait-il pas urgent que l'Église s'ouvre aux questions qui lui permettraient de marcher sur ses deux pieds ?

Par sa fonction, Myriam Gesché représente l'évêque dans différents lieux de décision ou de concertation institutionnels relatifs à l'enseignement catholique. Et avec les trois autres délégués de l'enseignement, elle fait partie de l'instance pour les cours de religion catholique chargée de veiller à ce que ces cours puissent être donnés dans les meilleures conditions dans tous les réseaux d'enseignement. Au nom de l'évêque, elle est chargée de l'octroi du visa aux futurs professeurs de religion. Elle s'occupe également de la pastorale scolaire au niveau du fondamental, du secondaire et des hautes écoles. « J'ai accepté cette fonction, précise-t-elle, parce que je vois tout le travail qu'il y a à faire et que, par le SeGEC, je connais bien les différentes institutions où je reviens avec une autre casquette. Si je souscris à la revendication d'Anne Soupa que des responsabilités égales soient confiées aux hommes et aux femmes dans l'Église, je ne souscris pas à sa méthode. Revendiquer un poste jusque-là confié à un prêtre, mais pour lequel on ne postule pas, contribue, me semble-t-il, à survaloriser l'importance des clercs, à sacraliser leur rôle, ce qui ne me semble pas opportun. » ■

ENTRE ÈVE ET MARIE, UNE PLACE IMPOSSIBLE À PRENDRE

Un documentaire de Stephan Rabinovitch, *Dieu est-il misogyne ?*, pose la question de la place des femmes dans les trois grandes religions monothéistes. « De toute évidence, signale-t-on d'emblée, ce sont les hommes qui sont misogynes. Ce sont les hommes qui se sont approprié Dieu, le pouvoir de parler en son nom. » Pour justifier théologiquement cette relégation au second plan des femmes, l'Église catholique a utilisé deux figures : Ève et Marie. Elle a soigneusement mis de côté le premier récit de la création de *La Genèse* où l'humanité est créée masculine et féminine simultanément, dans une sorte d'androgynie. Ce texte insiste en effet de façon trop évidente sur une parfaite égalité entre l'homme et la femme. Elle lui a préféré le second récit du chapitre II, où Dieu construit la femme à partir d'une côte d'Adam. Cette création, qui survient après celle de l'homme, a permis de justifier qu'on assigne aux femmes des fonctions secondaires, subalternes.

Le péché originel, tel qu'il a été construit par saint Augustin au IV^e siècle, leur sera aussi très préjudiciable, puisque c'est à Ève qu'incombe la faute. L'homme a ainsi condamné les femmes au mutisme pour des

siècles. Mais pour permettre à la femme de retrouver sa dignité, l'Église lui propose un autre modèle, celui de la Vierge Marie, comme une façon de racheter sa condition de pécheresse. À la culpabilité d'être une descendante d'Ève, s'ajoute ainsi celle de ne pouvoir être comme Marie. La mère de Jésus est en effet un idéal impossible à atteindre et propose un modèle peu enthousiasmant. Marie est celle qui dit oui, qui se présente comme une servante et médite les choses en son cœur, c'est-à-dire qui se tait. Ces deux figures de la féminité sont donc du pain bénit pour les clercs, d'autant plus qu'ils l'ont pétri eux-mêmes : pour ne plus être coupable, la femme doit se soumettre.

Delphine Horvilleur conclut le documentaire avec une histoire juive, comme si la vérité ne pouvait se dire que dans l'humour. Un jour, Dieu va trouver Ève et lui propose de faire plaisir à Adam. « On va lui faire croire que tu as été créée en second. » Ève hésite un peu, mais finit par accepter. Dieu la rassure alors : « Ne t'inquiète pas, ce sera un secret entre nous deux, un secret de femmes. » (J.Ba.)

Dieu est-il misogyne ? à voir en VOD sur www.vimeo.com (4,54 €)

La griffe de Cécile Bertrand

EGLISE CATHOLIQUE: où sont les femmes ?



cécilebertrand

INDICES

MAJORITAIRES.

En 2019, l'Église anglicane d'Angleterre a donné accès au diaconat à plus de femmes que d'hommes. Les diacres étant ordonnés prêtres après un an, il devrait cette année y avoir davantage de nouvelles « prêtres » que de prêtres.

IMPENSABLE.

Pour le Saint-Synode qui gouverne l'Église orthodoxe de Grèce, le yoga est incompatible avec la foi orthodoxe et n'a aucune place dans la vie des chrétiens. C'est un chapitre fondamental de la religion hindoue et non un type d'exercice physique. Cette mise au point suit la recommandation de plusieurs médias grecs conseillant cette pratique pour combattre le stress lié au coronavirus.



INVENTÉ.

Dans l'État du Jharkhand, au nord-est de l'Inde, la croix d'une église protestante en construction a été endommagée par des nationalistes hindous. Ils affirment que plusieurs chrétiens auraient forcé des conversions, chose qu'interdit cet État. Le responsable du lieu affirme quant à lui que son Église ne pratique pas de conversions.

ORIGINAL.

La chapelle de la Charité, attenante à un couvent de Caen (France), vient d'être reconvertie en salle de fitness. Elle n'était plus utilisée depuis 2012, la dernière religieuse ayant alors quitté les lieux. Le groupe Basic Fit a valorisé cet endroit, déjà devenu viral sur les réseaux sociaux.